

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)



Aider le public à connaître la loi



www.legal-info-legale.nb.ca

Qu'est-ce que le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick?

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) est un organisme sans but lucratif mis sur pied en 1989 pour fournir de l'information juridique à la population du Nouveau-Brunswick. Situé à Fredericton, le SPEIJ-NB offre des produits et services d'information juridique à l'ensemble de la province.

Pourquoi ai-je besoin d'information juridique?

L'information juridique est importante parce qu'elle vous permet :

- de comprendre nos lois et le fonctionnement de notre système de droit;
- de vous sensibiliser davantage aux conséquences juridiques de vos activités quotidiennes;
- de connaître certains aspects particuliers du droit lorsqu'il s'agit de faire valoir vos droits et d'assumer vos responsabilités;
- d'être mieux préparé lorsque certains problèmes juridiques surviennent.

Comment la connaissance du droit peut-elle m'aider?

La connaissance de vos droits et obligations juridiques peut vous aider à prendre des décisions et des mesures par rapport à des questions qui vous touchent. Il pourrait s'agir de déposer une plainte à titre de consommateur, de demander votre part des biens matrimoniaux, d'assurer votre propre défense à la Cour provinciale ou de décider de contresigner un prêt.

Les gens font souvent face à de véritables problèmes juridiques avant de consulter un avocat. Des renseignements généraux sur le droit vous aideront à déterminer à quel moment vous devez recourir à un avocat et ce qui se passera par la suite.

Le SPEIJ-NB fournit-il des conseils juridiques personnels?

Non. Le SPEIJ-NB fournit de l'information juridique d'ordre général seulement. Cette information peut vous aider à prévenir ou à éviter des problèmes juridiques. Toutefois, si vous avez besoin de conseils juridiques particuliers, vous devriez consulter un avocat.

Les lois ne sont-elles pas compliquées et difficiles à comprendre?

Certaines le sont, d'autres pas.

À qui s'adresse le Service public d'éducation et d'information juridiques?

Il s'adresse à tout le monde. Les lois touchent de nombreux aspects de notre vie quotidienne, y compris la nourriture que nous consommons, l'air que nous respirons et les voitures que nous conduisons. La naissance, le mariage, le divorce et le décès comptent parmi les événements importants qui sont visés par les lois. Le service public d'éducation juridique a pour but de produire de l'information claire et simple sur des questions de droit. L'accès à l'information et les connaissances accrues sur le droit profitent à tout le monde.

Quel genre de services d'information juridique le SPEIJ-NB offre-t-il?

Le SPEIJ-NB offre au public les services que voici :

Programme de publication : Nous effectuons des recherches et nous publions une grande variété de brochures et d'autres documents éducatifs sur des sujets comme le droit criminel, le droit de la famille, le droit des consommateurs, la violence familiale, la planification de l'avenir, les testaments et la planification successorale. Nous adaptons également nos documents d'information juridique afin de les publier sous des formes spéciales comme des bandes sonores, des publications en braille, des jeux et des questionnaires.

Ligne d'information sur le droit de la famille (1 888 236 2444) : Nous avons créé une ligne d'information sans frais sur le droit de la famille qui vous permet d'obtenir des réponses à vos questions d'ordre général au sujet de l'accès au droit de la famille. Vous pouvez également visiter notre centre virtuel d'information juridique sur le droit de la famille à l'adresse www.droitdelafamilienb.ca, ou téléphoner au numéro sans frais susmentionné pour vous inscrire au cours gratuit intitulé *Pour l'amour des enfants*, qui traite du rôle de parent après la séparation.

Bureau des conférenciers : Nous travaillons en étroite collaboration avec la



division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien pour que les gens puissent rencontrer des avocats qui sont prêts à parler à des groupes *gratuitement* sur des sujets précis et ainsi se renseigner au sujet du droit.

Site Web (www.legal-info-legale.nb.ca):

Notre site Web donne accès à près de 200 publications au sujet du droit. Abonnez-vous à notre bulletin électronique et visitez régulièrement la section « Nouvelles », qui présente des renseignements juridiques intéressants.

Vidéotheque : Nous prêtons des vidéos et du matériel documentaire portant sur de nombreux sujets. Nous avons une collection considérable de vidéos sur la violence familiale. Nous avons nous-mêmes produit plusieurs vidéos qui fournissent de l'information sur le droit, que vous pouvez visionner à partir de notre site Web.

Programme de justice pour les jeunes : Nous mettons un grand nombre de ressources sur la justice pour les jeunes à la disposition des écoles et des groupes qui souhaitent en apprendre davantage au sujet de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Nous vous invitons à visiter notre site Web à l'intention des jeunes à l'adresse www.justicepourlesjeunesnb.ca.

Projets spéciaux, ateliers et séances de formation : Nous entreprenons de nombreux projets spéciaux concernant divers sujets ayant trait au droit. Nous offrons parfois des ateliers et des séances de formation au sujet de questions d'ordre juridique. Pour de plus amples renseignements, visitez la section « Projets » de notre site Web.

Comment le SPEIJ-NB choisit-il les questions juridiques ou les thèmes à traiter?

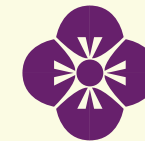
Le SPEIJ-NB effectue des recherches et s'efforce de répondre aux besoins des gens pour qui l'accès à l'information pose des défis particuliers. Nous travaillons en étroite collaboration avec les groupes et organismes communautaires de la province, de même qu'avec plusieurs ministères. Le SPEIJ-NB est membre de l'Association canadienne des organismes d'éducation et d'information juridique (ACOÉIJ) ce qui lui permet de diffuser des connaissances spécialisées et de se tenir au courant des techniques de justice utilisées partout au Canada. Les personnes intéressées à nous faire part de leurs idées pour des projets d'information juridique peuvent nous envoyer un message



électronique, nous appeler ou nous écrire par la poste. Nous serons heureux de recevoir vos suggestions et vos idées, et nous tâcherons, selon nos ressources, de répondre à vos besoins.

Le SPEIJ-NB reçoit des fonds et un appui non financier du ministère de la Justice du Canada, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du ministère de la Justice et de la Consommation du Nouveau-Brunswick.

Décharge : Notre site Web et nos publications fournissent des renseignements juridiques généraux. Il ne contient pas un exposé intégral des questions de droit dans les domaines visés. Nous tentons de mettre nos publications à jour régulièrement, mais les lois sont souvent modifiées. Il est donc important d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'information fournie est à jour. L'information fournie dans nos publications ne doit pas être considérée comme l'équivalent d'un avis juridique. Pour obtenir un avis juridique concernant une situation en particulier, vous devez communiquer avec un avocat.



**Service public d'éducation et
d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick**

Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-5369
Télécopieur : (506) 462-5193
Courriel : pleisnb@web.ca
www.legal-info-legale.nb.ca

Révisé en janvier 2010
ISBN: 978-55471-741-5

